Remplacement des cellules MT de type WEVA

Information sur les éventuelles pertes d'huile | Les exploitants assument la responsabilité complète de l'exploitation sûre de leurs installations électriques. Des cas de modèles anciens de stations à moyenne tension de type WEVA Compact avec obturateurs de gaines en caoutchouc perméable sur les pôles de commutation sur lesquels aucune réparation n'est possible ont été déclarés à l'ESTI. Le déclenchement à tout moment de tous les pôles, la séparation de la barre collectrice et la mise à la terre de la sortie d'une installation concernée en cours d'exploitation ne sont donc plus possibles en toute sécurité. Dans un tel cas, le respect des cinq règles de base de la sécurité ne peut plus être garanti. Les exploitants de telles installations sont invités à réagir rapidement.

PETER FLURI, DANIEL OTTI

L'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI renseigne sur les pertes d'huile des cellules MT de type WEVA Compact construites jusqu'en 2009 ayant été déclarées à l'ESTI par les exploitants et les entreprises externes compétentes/les responsables des travaux.

La société Cellpack Power Systems AG fournit les prestations de service sur les installations citées et a signalé à l'ESTI qu'aucune pièce de rechange n'était plus disponible pour les stations WEVA-C (WEVA Compact), WEVA-M (WEVA Modul), WEVA Satellit, WEVA 83, avec obturateurs de gaines en caoutchouc perméable du pôle de commutation qui sont susceptibles de présenter des fissures et de causer par conséquent des pertes d'huile et qui ont été utilisés sur les stations jusqu'aux années de construction 2009 (EN 60298) et 2011 (EN 62271-200). De même, aucune solution Retrofit rapide n'est donc possible. Les installations construites après 2011 ne sont pas concernées.

Inspection des stations

Il est recommandé aux exploitants concernés de faire inspecter ces installations. Un remplacement des dites stations résultera probablement d'une telle inspection. Les fissures des obturateurs de gaines en caoutchouc des corps de tubes de commutation sont difficilement identifiables. Une perte d'huile effective peut être constatée mais il est impossible de déterminer le volume de remplissage ayant fui. De plus amples informations sur le sujet sont disponibles sur le site Internet de la société responsable Cellpack Power Systems AG.

En cas de fuite, seul le dispositif de coupure situé en dessous (sectionneur, disjoncteur de puissance ou de transformateur) peut être manœuvré, conformément aux instructions de Cellpack Power Systems AG. Le commutateur à présélection « barre collectrice/prise de terre » ne peut plus être utilisé. Et la station ne pourra probablement plus être réparée en raison de l'absence de pièces de rechange (p. ex. solutions Retrofit).

Plaque signalétique des stations concernées

Sont concernées les cellules MT avec obturateurs de gaines en caoutchouc perméable des anciens fabricants Wickmann Energietechnik GmbH, Siegfried Peyer AG et Huser + Peyer AG ainsi que du fabricant actuel Cellpack Power Systems AG.

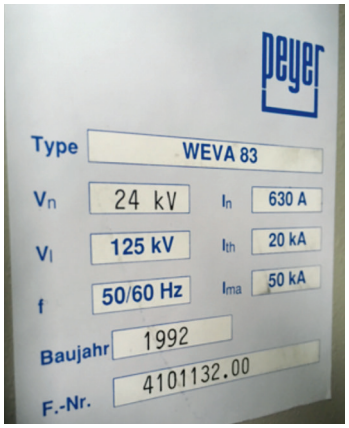

Figure 1 WEVA 83 concernée.

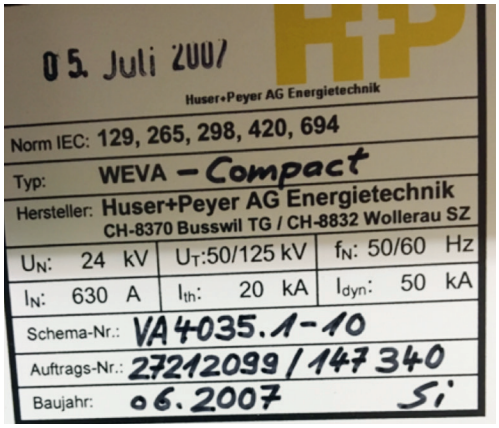

Figure 2 WEVA Compact concernée.

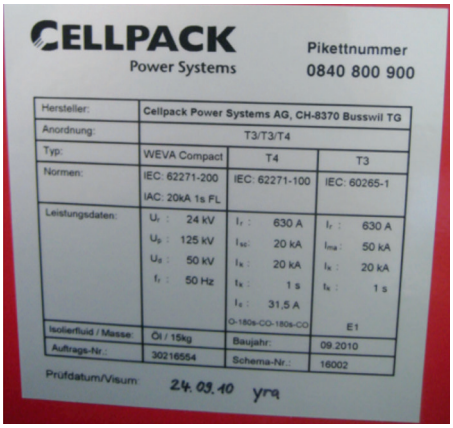

Figure 3 WEVA Compact concernée.

Conclusion

Conformément aux cinq règles de base de la sécurité énoncées à l'article 72 al. 1 de l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort (ordonnance sur le courant fort; RS 734.2), les installations électriques à courant fort doivent pouvoir être déclenchées complètement et être mises à la terre et en court-circuit. Le déclenchement de tous les pôles, la séparation de la barre collectrice et la mise à la terre de la sortie d'une installation concernée ne sont toutefois plus possibles, c'est pourquoi les cinq règles de base de la sécurité ne peuvent plus être respectées. Une manœuvre sûre selon la directive ESTI n° 100 n'est donc plus garantie en permanence. Le remplacement de telles installations doit donc être immédiatement pris en main par l'exploitant et l'inspection des stations potentiellement concernées doit immédiatement être effectuée ou mandatée.

Dans le cadre de son activité d'organe de surveillance et de contrôle des installations électriques à courant fort, l'ESTI dénoncera de telles installations et invitera les exploitants concernés à agir rapidement.

Auteurs
Peter Fluri, chef surveillance du marché/signe de sécurité ESTI
Daniel Otti, directeur ESTI

Contact

Siège
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Tél. 044 956 12 12
info@esti.admin.ch
www.esti.admin.ch

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de Montena 75, 1728 Rossens
Tél. 021 311 52 17
info@esti.admin.ch
www.esti.admin.ch